



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_9
id. 2825

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

RESTAURANT UNIVERSITAIRE - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2023 du restaurant universitaire, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à - 7 000 € en mouvements réels et mouvements d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>0,00</u>
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>6 300,00</u>
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>700,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	<i>- 7 000,00</i>
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	- 7 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>0,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>0,00</u>
<u>75 - Autres produits de gestion courante</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles de fonctionnement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	

<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20 - Immobilisations incorporelles</u>	<u>-7 000,00</u>
Compte 2051 - Concessions, droits similaires	-7 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles d'investissement	- 7 000,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 7 000,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
Total recettes réelles d'investissement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>- 7 000,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>

<i>Total recettes d'ordre d'investissement</i>	- 7 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	- 7 000,00

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 0 €, seuls des ajustements de crédits entre chapitres sont prévus :

- l'inscription de 6 300,00 € sur le chapitre des charges de personnel (chapitre 012), suite à des avancements de grade au titre de l'année 2023 et à l'application des mesures relatives au pouvoir d'achat pour certains agents ;
- l'inscription de 700,00 € de crédits au chapitre 65 afin de permettre le remboursement de soldes positifs sur les cartes du restaurant universitaire ;
- la diminution de 7 000,00 € du virement à la section d'investissement (chapitre 023), crédits initialement prévus pour financer l'acquisition d'un logiciel.

Le montant des recettes de fonctionnement est de 0,00 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à -7 000,00 € : le projet d'acquisition d'un logiciel de réservation des repas a été abandonné, car la solution technique proposée par le prestataire informatique n'est pas satisfaisante, et les retours d'expériences d'autres structures laissent à penser que cette solution ne réduira pas le temps d'attente à l'entrée du restaurant. Il est donc proposé de diminuer les prévisions budgétaires au chapitre 20 de 7 000,00 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève à - 7 000,00 € : le virement de la section de fonctionnement prévu pour financer l'achat du logiciel de réservation des repas peuvent être réduits suite à l'annulation de cette acquisition.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du restaurant universitaire du 3 octobre 2023,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative du restaurant universitaire pour 2023, qui s'équilibre à - 7 000,00 € en mouvements réels et d'ordre.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023 Reçu en préfecture le 06/11/2023 Publié le 06/11/23 ID : 082-228200010-20231023-3405-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL